

3- Parcours d'acculturation, de formation et d'emploi pour le public migrants

Secteur de l'aide à domicile

Association INALTA FORMATION - Soutien financier

Direction des Solidarités

Rapporteur(s) M. Yves CALIPPE

Par une délibération du 24 septembre 2020, nous avons conventionné avec l'Etat pour favoriser l'intégration des étrangers primo-arrivants.

Par son action N°7 « Favoriser l'accès à l'emploi des migrants primo-arrivants dans le cadre des services d'aide à la personne », la Ville du Mans a perçu une subvention de 16 000 € de l'Etat.

L'Etat et la Ville du Mans sont donc partenaires pour favoriser l'intégration des migrants en situations régulières. Cette collaboration a permis de détecter un besoin d'acculturation préalable à l'entrée en formation au métier d'aide à domicile auprès des seniors. Les employeurs de ce secteur sont en effet confrontés à des difficultés de recrutement et un travail avec eux a permis de dégager les objectifs suivants :

- Proposer des alternatives de parcours adaptés au public avec intégration de temps d'acculturation qui permettraient une meilleure entrée en formation professionnelle et dans l'emploi ;
- Répondre aux besoins de recrutement ;
- Sécuriser la formation et l'accès en emploi des participants.

L'association INALTA a monté un projet répondant à ce besoin d'acculturation.

La Collectivité souhaite soutenir cette structure pour son travail d'acculturation, par le biais d'un financement à hauteur de 16 000 € maximum, intégralement couvert par une subvention de l'Etat.

Aussi, je vous propose, mes chers collègues :

- **d'inscrire un crédit de 16 000 € sous le code-service SU-ASOC, fonction 523, article 6288,**
- **d'autoriser M. le Maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.**

ADOpte A L'UNANIMITE



N° d'identification : lmc1DEL213428H1

Affichage le 21 mai 2021

Délibération exécutoire le 21 mai 2021